

Euthanasie, laïcité, travail du dimanche, réforme pénale & transition énergétique : ce goût français immodéré pour les faux débats qui en cachent de vrais



Droit à l'euthanasie plutôt que déficience d'accès aux soins palliatifs, vulnérabilité des petits commerces face au travail le dimanche... Les faux débats étouffent régulièrement les vraies questions. Une spécificité française qui parasite la compréhension de la réalité.

Avec Guylain Chevrier
Avec Damien Le Guay
Avec Alexandre Giuglaris
Avec Erwan Le Noan
Avec Lucas Léger

L'euthanasie

Damien Le Guay : L'euthanasie n'est pas le sujet principal et pourtant certains le font croire. Le vrai sujet ? Un vrai accompagnement en fin de vie, un confort accru dans les dernières semaines, une meilleure prise en charge de cette humanité souffrante. Le vrai problème ? L'inégalité face aux structures d'accompagnement - car l'accès aux bonnes équipes varient selon les régions, la "maladie" dont on souffre, l'existence ou non d'unités de soins palliatifs à proximité. Le vrai scandale ? Les 300 000 français qui, chaque année, n'ont pas accès aux soins palliatifs et en sont exclus faute de place. **Là est la première de toutes les inégalités - et alors même que le sujet des "inégalités" semble être la priorité des priorités d'un gouvernement de gauche. Ajoutons à cela ceux qui meurent aux urgences alors que la fin de vie est prévisible et dont on se débarrasse prestement. Ajoutons ces 100 000 français qui chaque année meurent mal. Ajoutons l'absence de formation des médecins de première ligne pour les bonnes techniques de soulagement de la souffrance. Ajoutons, le "mal mourir" à l'hôpital - dénoncé par de nombreux rapports dont l'excellent et lucide rapport Sicard de décembre 2012. Ajoutons, à l'hôpital, un regard trop souvent médical qui inspecte le cancer d'un patient et non le patient lui-même. Ajoutons une pratique de "l'acharnement thérapeutique" (à savoir un excès d'examens, de traitements lourds alors même que les médecins savent qu'il faut "lâcher prise" et s'en remettre à une approche palliative) qui coûte cher, ne sert à rien, diminue l'espérance de vie, accable les patients et les rend méfiants vis-à-vis de l'hôpital. Ajoutons que la majorité des EHPAD n'ont pas d'infirmière de nuit. Ajoutons qu'un quart des résidents de maisons de retraite (et ce pour des raisons sordides) meurent aux urgences alors même que tout devrait être fait pour maintenir ces personnes dans leurs chambres. Ajoutons que mesdames Bachelot et Touraine n'ont rien fait pour opérer la "révolution" des hôpitaux pour trouver des solutions à toutes ces défaillances, des moyens pour les soins palliatifs, une volonté politique pour éviter les cloisonnements des disciplines et permettre la suprématie du curatif au détriment du palliatif.**

Et le Rapport Sicard dit bien qu'il ne s'agit pas de mettre plus de moyens financiers mais de mieux les répartir – en faisant d'immenses économies sur les pratiques "d'acharnement thérapeutique" afin de donner les moyens aux soins palliatifs. Ajoutons le regard souvent

"condescendant" des médecins vis-à-vis des bénévoles palliatifs et le peu d'encouragement et de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui se dévouent.

La liste est encore longue. Et pendant ce temps-là, les partisans de l'euthanasie pérorent. **Ils font croire qu'ils détiennent la solution qui réglerait tous les problèmes. Et des politiques (comme madame Touraine) finissent par le penser. Ainsi il y aurait un "progrès" à ne pas s'occuper de 300 000 personnes pour régler le sort de 5 à 6 000 personnes ! Ainsi il y aurait une "conquête d'une liberté" en aider certains "à mourir" tout en abandonnant les autres dans un inconfort dénoncé de rapports en rapports !** De grâce, remettons les choses en place, les priorités dans le bon sens, l'humanité là où elle doit être ! J'en appelle à un sursaut éthique.

La laïcité

Guylain Chevrier : Les crèches de Noël ont été défendues comme l'expression d'une tradition française qui ne contreviendrait pas à la laïcité, et ne justifierait pas qu'on les interdise. Vouloir les faire enlever des mairies où on les installe relèverait d'une démarche laïcarde, intégriste. Pourtant, l'article 28 de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat est sans ambiguïté à ce propos, interdisant que l'on appose des signes religieux sur les bâtiments publics. **Une crèche de Noël reste une image pieuse faisant publicité du sentiment religieux, propre à une religion, et donc, ne saurait être présente dans nos mairies.** Ce serait s'engager dans une logique concurrentielle de revendications identitaires à caractère religieux qui ne manquerait pas de se faire jour. Une partie grandissante des musulmans sont dans une demande permanente d'aménagements de la règle commune au nom du respect des exigences de leur culte.

C'est peut-être cette toile de fond qui fait problème, car cela pousse dans le sens d'un retour du religieux partout et sous toutes ses formes, ce que l'on analyse finalement peu, sous la crainte de la mise en accusation diffamante d'islamophobie. D'ailleurs, des associations laïques comme la Fédération nationale de la libre pensée, ne sont pas toujours égales dans leurs réactions selon les religions. Cette dernière a porté devant les tribunaux administratifs la questions des crèches de Noël pour les faire retirer alors qu'elle a soutenu la salariée voilée dans l'affaire de la crèche Baby Loup, qui avait été licencié pour refuser de retirer son voile qui contrevenait par là au règlement intérieur de celle-ci qui se déclarait laïque, imposant logiquement la neutralité du personnel. **Ce qui a été confirmé par la Cour de cassation en dernière instance, donnant raison à la direction de la crèche. On voit là deux poids deux mesures. La laïcité, comme on peut là le constater, est défendue à degré, comme une laïcité à géométrie variable.**

Après être passé devant les crèches de Noël, le débat sur la laïcité s'est invité dans les assiettes à Sargé-lès-Le Mans, petite commune de la Sarthe de 3500 habitants, où le maire divers droite, Marcel Mortreau, a décidé de supprimer les menus de substitution de sa cantine scolaire les jours où du porc est servi. Une mesure qui s'applique à partir du 1er janvier. Les enfants ne mangeant pas de porc seront donc privés de viande chaque fois que le cochon est au menu. Le maire justifie cette décision par le "principe de neutralité républicaine" et le "principe de laïcité". Si le maire selon la loi n'est pas tenu de proposer des repas correspondant aux exigences religieuses cela n'a à voir qu'avec le fait qu'il n'a pas d'obligation à fournir une diversité de repas, que ce soit pour des raisons gustatives ou religieuses. L'obligation est de fournir un repas. **Se servir de la laïcité pour justifier cette décision c'est là charger d'une responsabilité qui n'est pas directement la sienne.** Certes, l'école qui fait partie de l'Etat est séparée des religions qui n'y ont pas droit de manifestation, telle que le prévoit la loi du 15 mars 2004 d'interdiction des signes et tenues manifestant de façon ostensible une appartenance religieuse. **Pour autant, cette décision est surtout la volonté de ne pas satisfaire les pratiques propres à une religion, l'islam, pour laquelle la consommation de porc est interdite, pour peu qu'il s'agisse de musulmans pratiquants. Il y a donc une certaine hypocrisie à taire le pourquoi de cette décision qui vise une religion, et en appelle à la République et la laïcité pour le faire, qui n'en constituent pas l'élément déterminant et principal.**

La société française est en réalité traversée par des tensions identitaires très fortes et qui s'aiguisent à la mesure d'un double mouvement de sécularisation d'un côté, hérité de l'histoire de la France et de sa laïcité, la religion catholique s'étant largement sécularisée, et de l'autre, d'un regain de l'identitaire principalement dû à l'islam. Une sorte de mouvement contradictoire avec celui d'une société qui s'était apaisée du côté des rapports de la laïcité de l'Etat avec les religions, où la neutralité et la discrétion des appartenances était devenue une évidence.

On justifie une attitude de durcissement de l'identité musulmane, que l'on constate, par une défiance vis-à-vis de la société française qui ne tiendrait pas ses promesses d'intégration.

Attention à cette victimisation qui rabat sur la République et la laïcité des arguments qui tiennent à d'autres causes L'apport de populations extérieures sur une longue période dans le contexte d'un chômage de masse s'est révélé freiner le processus de l'intégration sociale de tous, et plus particulièrement de ceux qui, arrivant comme étrangers, ont des difficultés supplémentaires pour s'intégrer, non seulement économiquement mais aussi au regard de certains particularismes qui perdurent sur plusieurs générations. On a pu rabattre là des difficultés sociales du côté de la fable d'une discrimination massive, servant de support à un discours de victimisation poussant au repli sur soi et prédisposant au retour de l'identitaire à travers les revendications d'une religion, se traduisant par un rejet de la société d'accueil et de l'intégration.

Rappelons que la laïcité est un principe de concorde, qui fonde notre vivre-ensemble, à porter au-dessus des différences, y compris religieuses, le bien commun, l'intérêt général, pour permettre à celles-ci de coexister de façon harmonieuse. **Elle doit là résister non seulement aux attaques du retour de l'identitaire à caractère religieux mais aussi à une instrumentalisation politique multiforme.** L'exemple du Front national atteint dans ce domaine une sorte de comble en forme de véritable holdup sur elle, profitant d'une confusion des valeurs et d'une crise des repères, pour proposer une préférence nationale qui est tout le contraire du principe d'égalité de traitement devant la loi, consubstantiel de la laïcité, indépendamment de la couleur, de l'origine, de la religion et de la nationalité.

La réforme pénale

Alexandre Giuglaris : Depuis quelques mois, les débats en matière de sécurité et de justice sont accaparés par deux sujets : la réforme pénale et la surpopulation carcérale. Il faut d'ailleurs souligner que dans l'esprit des promoteurs de la réforme pénale, celle-ci avait pour but précisément (et quasiment exclusivement) de répondre à la surpopulation carcérale. **On est ainsi, une nouvelle fois, passé à côté des deux enjeux majeurs qui touchent l'ensemble de la chaîne pénale, et même au-delà ; ceux de l'autorité et de**

la responsabilité.

Enfin pas tout à fait. Pendant les débats sur la réforme pénale et depuis que Mme Taubira a été nommée à la chancellerie, le discours déresponsabilisant les délinquants est régulièrement entonné, avec un certain talent oratoire il faut bien le reconnaître. Il n'en reste pas moins que c'est une lourde erreur d'appréciation. Pour répondre au niveau considérable de la criminalité dans notre pays et à la demande légitime de sécurité et de protection des citoyens, c'est bien d'autorité et de responsabilité dont on a besoin.

L'autorité de la justice passe par sa crédibilité, sa rapidité et son efficacité. **Or, les mesures mises en œuvre vont à l'encontre de ces trois impératifs. Vous ajoutez à cela, le manque de moyens structurel et le laxisme idéologique de quelques-uns (le célèbre "mur des cons" en est le malheureux meilleur exemple) et vous obtenez une autorité judiciaire en crise qui n'assume plus sa fonction de protection et d'autorité, à la fois crainte et respectée.**

La responsabilité individuelle est, elle aussi, battue en brèche quand l'individualisation de la peine, avec la recherche de toutes les excuses possibles, vient remplacer la sanction de la transgression de la loi et de la règle commune. Si l'individualisation est un principe nécessaire, cela ne doit pas conduire à la déresponsabilisation des individus qui seraient ainsi privés de leur libre-arbitre. C'est pourtant, cette philosophie déresponsabilisante qui était à l'œuvre dans la réforme pénale mais de manière plus générale dans plusieurs réformes au cours des décennies précédentes.

L'état de droit ne peut pourtant vivre sans autorité et responsabilité. **Le contrat social est fondé sur le renoncement à la justice individuelle, par exemple, en échange de la protection de l'Etat et de la société.** Il est temps que l'autorité républicaine, partout et pour tous, et que la responsabilité individuelle soient restaurées comme fondements du pacte social et républicain. Sinon le mouvement de délitement de la société se poursuivra et les conséquences en seront chaque jour plus inquiétantes.

La transition énergétique

Lucas Léger : La nécessité de réfléchir à des modes de production d'énergie plus respectueux de l'environnement se fait toujours plus pressante. Pour répondre à cette nécessité, la France, comme beaucoup d'autres pays occidentaux, a choisi de réduire la part du nucléaire et de subventionner les énergies vertes, en particulier l'éolien et le photovoltaïque. C'est ainsi que l'on présente à l'opinion publique les mesures prises par la force publique pour répondre aux problèmes que soulève la transition énergétique. Ainsi, pour changer les comportements et tacler les grands problèmes énergétiques de demain il suffirait de fermer quelques centrales nucléaires, planter quelques éoliennes et interdire les sacs plastiques.

D'une part, cette vision ne tient pas face à l'argument économique, trop souvent négligé dans ce débat. L'éolien, comparé à l'énergie nucléaire dont les investissements sont déjà amortis, n'est pas une énergie rentable, et ne survit que grâce aux généreuses subventions distribuées par tous les gouvernements. Ensuite, parce que cette énergie est intermittente et difficilement stockable, ce qui implique d'utiliser d'autres sources d'énergie pour lui suppléer, notamment le charbon. On a fait mieux pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Comme l'ont très bien écrit les commissaires de France Stratégie dans un récent rapport dirigé par Jean Pisani-Ferry, **les trois principales énergies renouvelables d'aujourd'hui (biomasse, éolien et photovoltaïque) n'ont qu'un impact très réduit sur le changement climatique, point de départ de tous les projets énergétiques actuels, alors qu'elles figurent parmi les énergies les plus chères, y compris dans la catégorie des renouvelables. En réalité, la posture politique a remplacé le bon sens économique.**

D'autre part, le débat sur la transition énergétique, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, passe à côté des grands défis de demain : d'abord, celui de favoriser la recherche pour une énergie propre, rentable et au meilleur marché pour le consommateur, ensuite, celui de réduire la pollution dans les grandes métropoles. Le cas de Pékin est symptomatique, où plus un seul jour ne passe sans que les seuils d'alerte ne soient dépassés. Et ce n'est pas la circulation alternée qui pourrait changer quelque chose puisque les polluants viennent principalement, entraînés par les vents, des zones industrielles du Nord. C'est également cas à Paris, où le diesel n'est pas l'élément polluant principal.

Dans ce débat sur la transition énergétique, il y a donc une double méprise : d'abord, une méprise économique, où les intérêts catégoriels tendent à supplanter l'efficacité, au prix de lourds sacrifices pour le pouvoir d'achat, ensuite, une méprise sur l'objectif même de la transition énergétique. Il ne s'agit de favoriser l'énergie verte pour l'énergie verte, mais bien pour réfléchir et subvenir aux besoins d'électricité de demain tout minimisant la pollution aux abords des grandes zones urbaines et industrielles.

Le travail dominical

Erwan Le Noan : Le projet de loi Macron envisage, à juste titre, d'élargir les possibilités d'ouverture le dimanche. Tout cela doit être remis en perspective : d'abord, il y a des millions de Français qui travaillent déjà tous les dimanches (ils représentent même un tiers des salariés) ; ensuite, il y a de nombreux secteurs où le travail le dimanche est obligatoire, purement et simplement (c'est à dire que le salarié ne peut pas refuser de travailler ce jour-là : c'est le cas, par exemple, des commerces de détail alimentaire) ; enfin, il y a des secteurs dans lesquels le travail peut être ouvert le dimanche, dans des zones touristiques qui n'ont pas toutes le même statut. Dans certaines d'entre elles, ce nombre d'ouverture est limité à 5 fois par an. Ce que propose la loi Macron c'est, de passer de 5 à 12. **Cela montre bien combien la réforme est minuscule et combien tous les débats indignés de la droite catholique et de la gauche socialiste sont, à tout le moins, une sur-réaction à la réalité du texte.**

Au-delà, ce que ne font ni la loi Macron (par choix) ni les commentateurs (par paresse), c'est de parler de l'avenir du commerce au sens large et de façon à la fois plus prospective et plus stratégique. Certains prétendent que le travail le dimanche va tuer le petit commerce. Si leur présentation est caricaturale, elle révèle une problématique plus structurelle sur laquelle les responsables politiques n'apportent aucune réflexion construite : **ils s'indignent parce que les petits commerçants vont certainement subir la concurrence, mais leur préoccupation est essentiellement électoraliste.**

La distribution a subi, depuis les dernières décennies, de profondes mutations. Ces dernières ont été amenées d'abord par le développement des grandes surfaces généralistes, puis spécialisées (et avec elles également les magasins "low cost"). **Le**

législateur, inquiet, a fait ce qu'il pouvait pour empêcher leur développement ; on sait aujourd'hui qu'il a ainsi tué de nombreux emplois. C'est son choix : il préfère l'aménagement urbain à la lutte contre le chômage.

Depuis quelques années, le commerce subit une nouvelle transformation : celle du e-commerce. Cette révolution bouleverse les pratiques traditionnelles : on voit qu'Amazon, qui est un génie de l'innovation et un champion de la logistique est au cœur des préoccupations des libraires par exemple.

Ces évolutions ont fait évidemment du mal au petit commerce. Pas par méchanceté, mais parce que les nouvelles offres ont su mieux répondre aux besoins des consommateurs. Le jour où les supermarchés ont vendu de la viande moins chère (ou à disposition au milieu d'autres produits), ils ont certainement fait souffrir les bouchers traditionnels, mais fait du bien au portefeuille et à la vie quotidienne des consommateurs !

L'expérience enseigne que ceux qui s'en sortent sont les innovateurs. Confronté à la concurrence d'Internet, les grandes surfaces comme la FNAC développent une offre de service de qualité, proposent à leur client de pouvoir vivre des "expériences" en testant les produits, en bénéficiant de conseils de professionnels. **C'est un atout par rapport à un site internet qui peut être trop impersonnel. Dans le petit commerce, c'est la même chose : les commerçants qui ont choisi de se placer sur la qualité (par exemple en vantant un savoir-faire) et le service humain et personnalisé aux clients réussissent. Cette stratégie de luxe est payante ! C'est, au demeurant, la seule possible face à des "cost-killers".**

On assiste donc aujourd'hui à un phénomène paradoxal mais fascinant : c'est internet qui est en train de revaloriser, par réaction, le contact humain, la proximité et la qualité traditionnelle ! Pour que ces transformations puissent se réaliser sans trop de heurts, il faudrait que les commerces puissent s'adapter : pour cela, ils ont besoin d'un environnement compétitif. Or, cela fait cruellement défaut en France : ils sont pénalisés par une politique fiscale confiscatoire et punitive !

Propos recueillis par Gilles Boutin